



Achat unite centrale materiel occasion

Par **nassima10**, le **23/05/2012** à **12:09**

Bonjour,

Lundi 21 mai j ai acheter un ordinateur d occasion a cash affairs troyes. L ordinateur marche a moitie c est a dire je ne peut brancher aucun casque sa ne marche pas. Donc je leur telephoner et il m ont dit qu il me feront aucun remboursement mais un avoir, et je ne suis pas interesse. Mais selon le code du commerce le client a un delais de retratctation de 7jours. Mais a cash affairs il m ont dit que dans leur reglement il ne font aucun remboursement (**DONC POUR MOI IL NE RESPECTE PAS LE CODE DU COMMERCE**). Moi finalement je veux etre rembourser. Ma question est ont il le droit de refuser le remboursement de l unite centrale ?

Merci d avance